BORDEREAU RECAPITULATIF DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES

Ce formulaire est à remplir si la prestation a été réalisée à compter du 01/01/2022

pour la Métropole, la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.

INFORMATIONS SUR LE PRESTATAIRE - Remplir les champs indiqués par un fond orange

Nom du prestataire					
Numéro de l'affaire					
Date de la prestation					
Adresse de départ					
Adresse d'arrivée					
FRAIS DE TRANSPORT - Remplir les champs indiqués par un fond orange					
Cas d'utilisation de transport(s) en commun		bus, métro, car	train	bateau	avion
Total					
Cas d'utilisation d'un véhicule	Lieu où s'effectue le déplacement		Tarification	Distance parcourue (en km)	Total (en €)
Véhicule de 5CV et moins	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint- Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon		0,32 €		0,00€
Véhicule de 6 CV et 7 CV	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint- Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-		0,41 €		0,00€
Véhicule de 8 CV et plus	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint- 0,45 € Total				0,00 € 0,00 €
Frais de stationnement (HT)					
Frais de péage (HT)					
	Lieu où s'effectue le déplacement Tarification Distance parcourue (en km)				Total (on f)
	Lieu où s'effectue le déplacement			Distance parcourue (en km)	Total (en €)
Cas d'utilisation d'une motocyclette (cylindrée supérieure à 125 cm³)	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint- Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon		0,15 €		0,00€
Cas d'utilisation d'un vélomoteur et autres véhicules à moteur	Métropole, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint- Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon				0,00€
Total					0,00€
FRAIS SUPPLEMENTAIRES - Remplir les champs indiqués par un fond orange					
	Ville hors grandes villes, communes de la métropole du Grand Paris et commune de Paris	Grandes villes (population ≥ 200.000 hab) et communes de la métropole du Grand Paris, Aix-en-Provence, Roissy-en-France, Corse	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint- Martin	Total (en €)
Frais d'hébergement	70 €	90 €	110€	70 €	0.00.5
Nb nuits d'hébergement					0,00€
Frais de repas	17,50 €	17,50 €	17,50 €	17,50 €	0,00€
Nb déjeuner / dîner					0,00 €
FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT					
MONTANT TOTAL (à reporter dans la case "Frais divers")					0,00€